

Réf. : L.N.A.V.B. – JB / JM

Destinataires : Clubs affiliés membres de la Ligue Nouvelle Aquitaine Volley Ball

**OBJET :**

## **CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE LNAVB**

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Elective de notre ligue régionale Nouvelle Aquitaine aura lieu **en présentiel** le :

**17 Novembre 2024 à 10h00 (Début de l'AG)**  
**Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université – 33400 TALENCE**

**L'accueil se fait à partir de 9h. La fin de l'émergement est à 9h45.**

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ø Ouverture par le Président
- Ø Election du Comité Directeur de la Ligue suivie des résultats
- Ø Election du Médecin régional fédéral suivie des résultats
- Ø Election des délégués régionaux suivie des résultats
- Ø Election du conseil d'administration fédéral
- Ø Validation du Président de la Ligue présenté par le nouveau Comité Directeur

Nous vous rappelons qu'en vertu des dispositions de nos statuts, l'Assemblée Générale ne pourra valablement délibérer que si la moitié de ses membres, groupant au moins la moitié du nombre total des voix dont pourrait disposer l'Assemblée Générale, doit être présente ou représentée.

Pour avoir le droit de participer à l'assemblée, l'association sportive doit être régulièrement affiliée à la FFvolley et son représentant doit être régulièrement licencié à la FFvolley.

---

Maison Régionale des Sports– 2 avenue de l'Université – 33400 TALENCE

Tél 09.53.17.37.60 – Portable 06.61.91.10.34

**Site Internet** : [lnavolley.org](http://lnavolley.org) – **e-mail** : [secretariat.lnavb@gmail.com](mailto:secretariat.lnavb@gmail.com)

**Permanence du lundi au vendredi de 14 h à 18 h**

Le vote par procuration est admis dans les conditions suivantes :

- o Un groupement sportif affilié peut donner pouvoir au représentant d'un autre groupement sportif affilié appartenant au même Comité Départemental pour le représenter et prendre part aux votes sanctionnant les différents débats ;
- o Chaque représentant d'un groupement sportif peut disposer d'un maximum de deux procurations.

Vous trouverez ci-joint une formule de pouvoir que vous voudrez bien, après l'avoir complétée et signée, nous retourner par mail et en remettre une copie à votre mandataire pour présentation le jour de l'Assemblée Générale lors de l'émargement.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations sportives.

Le Président de la Ligue



Jacques MOREAU